



MAIRIE DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

- En exercice..... 15
- Quorum..... 8
- Présents..... 9
- Votants..... 15
- Procurations..... 6

Date de la convocation : 16/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 20 décembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil, Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

PRESENTS : Mesdames DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIDAL Claude, VIDAL Didier

PROCURATIONS : Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Madame COBO Rolande a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur VIALA Daniel a donné procuration à Monsieur VIDAL Didier, Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien, Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Madame JUANABERRIA Anne-Marie, Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur Jean-Michel DAUMAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur QUATREFAGES Damien a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 16

DELIBERATION N° 3

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°3

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif 2024 du budget de la commune,

Au vu des écritures non prévues au budget primitif, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de la commune pour l'exercice 2024 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 212-2310 : HOTEL ST JEAN TAIS	40 000.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	40 000.00 €			
D 27638 : Créances sur autres établissements publics		40 000.00 €		
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières		40 000.00 €		
Total	40 000.00 €	40 000.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- AUTORISE la décision modificative présentée par Monsieur le Maire

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé

Le secrétaire de séance
QUATREFAGES Damien

Le Maire
Claude VIDAL

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 20 DEC. 2024
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 20 DEC. 2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

